

En exercice	Présents	Votants	Exprimés
19	19	19	19

Date de la Convocation
06/01/2015

Date d’Affichage
06/01/2015

L’an deux mille quinze et le treize janvier à vingt heures
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s’est réuni
au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur Jean-Marie IPUTCHA,
Maire d’ESPELETTE
Présents : Jean-Marie IPUTCHA, Mayi DASSANCE, Eric LAVIGNE,
Sylvie GUILÇOU, Michel EZCURRA, Virginie ARHANCET, Louis
BONNAUD-DELAMARE, Jean-Paul NOTON, Alain MARCOTTE,
Dominique GANZAGAIN, Françoise ELIZALDE, Annie NOBLIA, Gérard
BRUAT, Sophie FREGONESE, Pantxika MACHICOTE, Jean-Pierre
DIRASSAR, Etienne HARGAIN, Christine CELHAY, Catherine
DOYHARÇABAL.
Madame ARHANCET Virginie a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

Motion sur le projet actuellement en négociation de « Partenariat transatlantique pour le commerce et l’investissement ».

Monsieur le Maire présente l’examen du contenu du mandat de négociation conféré par les Etats membres de l’Union européenne à la Commission européenne pour que celle-ci négocie, en vertu de l’article 207 du traité sur le Fonctionnement de l’Union européenne, avec les Etats-Unis d’Amérique, un accord de « Partenariat transatlantique pour le commerce et l’investissement ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir constaté que plusieurs articles de ce mandat précisent que l’Accord en négociation s’imposera aux Communes et autres collectivités territoriales et notamment les articles 4, 23, 24 et 45 ;

Après avoir observé que plusieurs dispositions de ce mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la Constitution de la Vie République et dans législation française ;

Après avoir souligné que les objectifs, de ce mandat menacent gravement les choix de société et les modes de vie qui sont les nôtres.

Considère que le projet en cours de négociation contient en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en Europe ;

Estime en conséquence que ce projet est inacceptable ;

Demande au Gouvernement de la République de dénoncer l’accord qu’il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de l’UE le 14 Juin 2013 ;

Refuse que tout ou partie d’un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s’applique au territoire de la Commune d’ESPELETTE.

Adopté à l’unanimité.

Affiché le 14 Janvier 2015

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur le Maire



(Handwritten signature)

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Commune d'ESPELETTE
Numéro de l'acte	13-01-15-10
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	9.4 - Voeux et motions
Objet de l'acte	Motion d'opposition au TAFTA
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-216402131-20150113-13-01-15-10-DE
Date de transmission de l'acte	15/01/2015
Date de réception de l'accuse de réception	15/01/2015